

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 7	<b>Séance du 05 avril 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 6	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean Michel BRUGNERA, Florence SALOMON, Christophe DANGLEANT, Guy MIARD, Florian GARRIGUES, Cedric NIER
<b><u>Votants:</u></b> 6	<b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> Philippe LAHMANES <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Florence SALOMON

---

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - DE 2023 006

Objet: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAS 2022 - DE 2023 007

Objet: AFFECTATION DE RESULTAT EAS - DE 2023 008

Objet: BUDGET PRIMITIF EAS 2023 - DE 2023 009

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Mayres Savel,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Mayres Savel pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                   178 738.70 Euros**

**En dépenses à la somme de :                178 738.70 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

BUDGET EAU

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	707.58
011	Charges à caractère général	23 242.22
014	Atténuations de produits	5 100.00
66	Charges financières	1 547.46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 377.78
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>76 975.04</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	42 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 475.04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>76 975.04</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	59 183.60
16	Emprunts et dettes assimilées	8 105.02
020	Dépenses imprévues	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 475.04
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>101 763.66</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 377.78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	55 385.88
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>101 763.66</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Objet: APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE - DE 2023 010

Objet: APPROBATION CA 2022 COMMUNE - DE 2023 011

Objet: AFFECTATION RESULTAT COMMUNE - DE 2023 012

Objet: BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023 - DE 2023 013

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Mayres Savel,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Mayres Savel pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 466 706.79 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 466 706.79 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### *SECTION DE FONCTIONNEMENT*

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virt section d'investissement	71 388.22
011	Charges à caractère général	226 550.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	95 750.00
014	Atténuations de produits	148 506.00
65	Autres charges de gestion courante	125 500
66	Charges financières	6 310.20
67	Charges exceptionnelles	1 200.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>682 704.42</b>

BUDGET COMMUNAL

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 945.25
73	Impôts et taxes	312 133.00
74	Dotations et participations	113 716.26
75	Autres produits de gestion courante	42 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	211 709.91
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>682 704.42</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	42 000.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	733 311.29
16	Emprunts et dettes assimilées	8 691.08
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>784 002.37</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virt section de fonctionnement	71 388.22
13	Subventions d'investissement	386 218.43
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 707.48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	285 842.90
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 045.34
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>784 002.37</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Objet: VOTES DES TAXES LOCALES - DE 2023 014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe foncière bâti :	35.98
Taxe foncière non bâti :	40.81
Taxe d'habitation :	6.26

Objet: PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DE 2023 015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le prix de l'eau pour le Secteur SAVEL à 1.20 € HT/m3 (prix en conformité pour accéder aux subventions octroyées par l'agence de l'eau)

Pour rappel les tarifs de l'eau et de l'assainissement en vigueur :

- Prix de l'eau à 0.80 € HT/m3 et le prix de l'assainissement à 0.60 € HT/m3,
- Prix de l'eau à 0.50 € HT/m3 pour les exploitations agricoles
- Taxe de raccordement à l'eau potable à 200.00 € HT.
- Taxe de raccordement à l'assainissement à 1 000.00 € HT.
- Abonnement de location du compteur à 35.00 € HT au prorata (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre).

Objet: SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - DE 2023 016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE le versement des subventions comme suit :

Comité des fêtes de Mayres-Savel	100 €
Passeur de Mots	1 000 €
CAFES	150 €
AFIPaiem	200 €
VVM	200 €
Association des Pompiers de La Mure	250 €
Ludothèque Jeux Rigole	250 €
MARPA	300 €
Club Hockey Roller Susville	50 €

Vente maison 195 chemin des Auches :

Délibération qui annule et remplace celle du 22 11 2022 concernant l'offre de vente de la maison située au 195 chemin des Auches à Mayres Savel.

Mr Brugnera Jean Michel quitte la salle ayant un lien de parenté avec la demande.

Mr Christophe Dangleant donne lecture aux membres du conseil municipal de la contre proposition faite par Mr BRUGNERA Guillaume.

Après en avoir discuté et délibéré à 3 voix Pour et 2 voix Contre,

Le conseil municipal accepte la proposition de la vente de la maison à M Guillaume BRUGNERA pour un montant de 140 000 €.

